

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT IX

**Questions relatives aux ressources humaines : contingent de CRCT
(Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques) attribués au titre
de l'établissement pour 2013/2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE, avec 24 pour (unanimité) : à 10 semestres, le contingent de CRCT (Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques) attribués au titre de l'établissement pour 2013/2014.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013